



Céline CARTENET

Assistante sociale scolaire

Tél professionnel : 06-95-37-22-19

Mail : celine.cartenet@ac-normandie.fr

Etablissements :

Lycée du Golf (Dieppe) Tél : 02-35-06-93-40

Lycée Pablo Néruda (Dieppe) Tél : 02-35-06-55-00

Collège Maëterlinck (Luneray) Tél : 02-35-04-71-90

Planning Hebdomadaire (Temps partiel 80%)

LUNDI (9h00/ 17h00)	Collège Maëterlinck	
MARDI (8h15/ 17h00)	Lycée du Golf	
JEUDI (8h15/ 17h00)	Lycée du Golf	Lycée Pablo Néruda
VENDREDI (9h30/ 16h30)	Collège Maëterlinck	Collège Maëterlinck Travail administratif et/ou en établissement selon la demande

Mon planning précis est toujours mis à jour et accessible à l'accueil du lycée du Golf qui est mon établissement de rattachement administratif (Tél : 02-35-06-93-40) notamment pour les changements (réunions-formations- rdv extérieurs ect ...)

Missions du service social scolaire :

(circulaire n° 2017-055 du 22-3-2017)

- **contribuer à la prévention de l'échec scolaire, de l'absentéisme et du décrochage** en agissant sur les facteurs sociaux et éducatifs à l'origine des difficultés, en proposant un accompagnement social, en facilitant, si besoin est, une intervention précoce d'autres services spécialisés ;
- **contribuer à la protection de l'enfance et des mineurs en danger** dans le cadre des protocoles et conventions en vigueur et apporter tout conseil à l'institution dans ce domaine ;
- **contribuer à l'amélioration du climat scolaire en participant à la prévention des violences et du harcèlement** sous toutes leurs formes, en soutenant les élèves (victimes comme auteurs), en assurant une médiation dans les situations de tensions, conflits et ruptures de dialogue ;
- **participer à l'éducation à la santé et à la citoyenneté, favoriser l'accès aux droits ;**
- **concourir à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap** ou à besoins particuliers en participant à leur accueil, à leur information et à leur accompagnement, en lien avec les parents et les professionnels en charge de leur suivi ;
- **participer à l'orientation et au suivi des élèves devant bénéficier d'une orientation spécifique ;**
- **soutenir et accompagner les parents dans leur fonction éducative**, mettre en place des actions de soutien à la parentalité dans le cadre de la scolarité et concourir au renforcement de la coopération entre l'école et les parents, notamment avec les parents les plus éloignés de la culture scolaire, en mobilisant si besoin le réseau partenarial ;
- **participer à la formation initiale et continue des travailleurs sociaux**, en lien avec les établissements de formation.